

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 4 (1890)

Artikel: Armoiries des Longueville et de George de Diesbach
Autor: Grellet, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789585>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armes de Lucerne et d'Uri

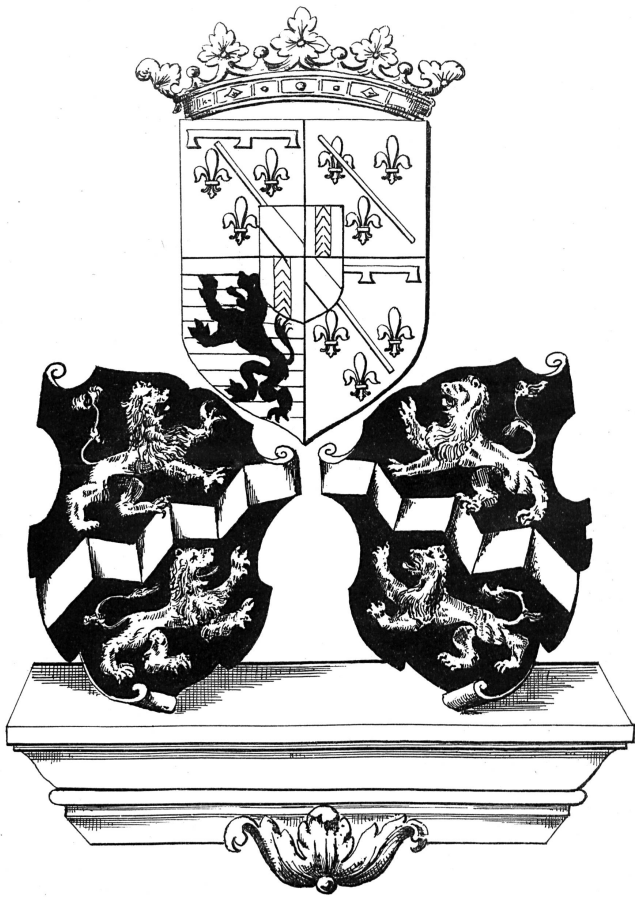


Fig. 368.

Ce dessin est tiré de la Chronique illustrée du Chapelain Diebold Schilling (1511); c'est le monument commémoratif de la Bataille d'Arbedo, chargé des armes de Lucerne et d'Uri, ces dernières sommées de l'écu à l'aigle impériale le tout tenu par deux sauvages.

ARMOIRIES DES LONGUEVILLE ET DE GEORGE DE DIESBACH

Il existe dans les archives judiciaires de Neuchâtel un registre recouvert en parchemin et sur la couverture duquel sont soigneusement peintes trois armoiries dont une partie des couleurs a toutefois disparu. Ce document est désigné comme suit dans la première page (voir fac-simile) :



→ DESSIN DE JULES COLIN ←

Registre Servant de

Memoire et Instruction, Des tiltres. Lettres
 Contracts, conventions, Capitulations,
 Acquisitions, rachats, Sommes, Censés,
 Rentés, et Esimes, mise censés, en ces de Erotte
 concernant les droitz, auctoritez
 Preheminentes, et Souverainete. Madame
 et de messeigneurs ses enfans, Princes, et
 Comtes souverains de ce lieu, Jcy mentionnez
 en substance, pour estre en temps et lieu,
 plus tost trouvez et recongneus, Dressés
 et faits, avec les personnes y denommés, depuis
 l'advenement en l'estat de Gouverneur général
 de ce comté, De Haut et Puissant seigneur
 George de Siesbach, gentilhomme, Baron de
 Grandcourt, Seigneur de Prangin, Tremblieres
 Senoillieres, Et. Quest En mecredi j sixieme
 Jours de Mars, Lan de Salut, mil cinq
 cens Septante, et dixsept j.

15 . 5 . 7 . 7

→ FAC-SIMILE, PAR MAURICE TRIPET ←

« *Registre servant de Mémoire et Instruction, des tiltres, lettres,*
 » Contractz, conventions, capitulations, Acquisitions, rachapts, Domaines,
 » Censes, Rentes, et Dismes, mis ceans, en ceste Notte (?), concernant
 » les droictz, autoritez, Preheminences, & Souveraineté de Madame
 » & de Messeigneurs ses Enfans, Princes, et Comtes souverains de ce
 » lieu, Jcÿ mentionēez en substance, pour estre en temps & lieu, plustost
 » trouvez et recogneus, Dressez & faitz, avec les personnes y de-
 » nōees, depuis ladvenement en Lestat de Gouverneur ḡnal de ce
 » Comté, De Hault et Puissant seigneur George de Diesbach, gentilhom̄e,
 » Baron de Grandcourt, Seigneur de Prangin, Tremblieres, Genoilliers,
 » etc. Quest du mecredÿ sixieme Jour de Mars, Lan de Salut, Mil cinq
 » cent soixante, & dixsept. »

Les Armoiries de ce dernier sont assez connues pour nous dispenser d'entrer dans des détails ; du reste, nous les avons déjà publiées en 1887 ; elles sont *de sable à la bande vivrée d'or accompagnée de deux lions du même, armés et lampassés de gueules*. Remarquons ici la disposition des lions dans les deux écus ; si l'armoire de la famille Diesbach eût été représentée par un seul écu, c'est celui de droite qu'il eût fallu dessiner.

Ces deux belles armoiries en soutiennent une troisième, non moins riche en couleurs et en pièces héraldiques. Elle est assez compliquée et, afin de renseigner complètement nos lecteurs, nous transcrivons une lettre que nous a écrite M. Jean Grellet à son sujet :

Cette armoirie de 1577 est celle de Marie de Bourbon-Saint-Paul, veuve de Léonor d'Orléans-Longueville alors tutrice de ses fils Henri I^{er} qui régna sur Neuchâtel de 1573 à 1595 et François † 1631. Le grand-père de Marie, François de Bourbon-Vendome avait épousé l'héritière de la Maison de Luxembourg-Saint-Paul. L'aîné de leurs fils fut duc de Vendome, le second, François, prit le titre de Comte de Saint-Paul. Ce dernier épousa Adrienne, héritière de la Maison d'Estouteville en Normandie et leur fille unique Marie, mentionnée plus haut porta ces seigneuries et titres dans la Maison de Longueville par son mariage avec Léonor.

Les Armoiries de Marie étaient écartelées de Bourbon (qui est de France brisé d'un bâton péri en bandes de gueules) et d'Estouteville (qui est burelé d'argent et de gueules au lion de sable) :

1	2
Bourbon	Estouteville
3	4
Estouteville	Bourbon

Marie de Bourbon, avant son mariage.

Son mari Léonor qui n'était pas héritier du nom de Bourbon puisqu'il y avait des collatéraux, mais qui possédait par contre du chef de sa femme la Seigneurie d'Estouteville porta ses armoiries écartelées au 1 et 4 d'Orléans-Longueville, au 2 et 3 d'Estouteville :

1	2
Orléans-Longueville	Estouteville
3	4
Estouteville	Orléans-Longueville

Léonor d'Orléans.

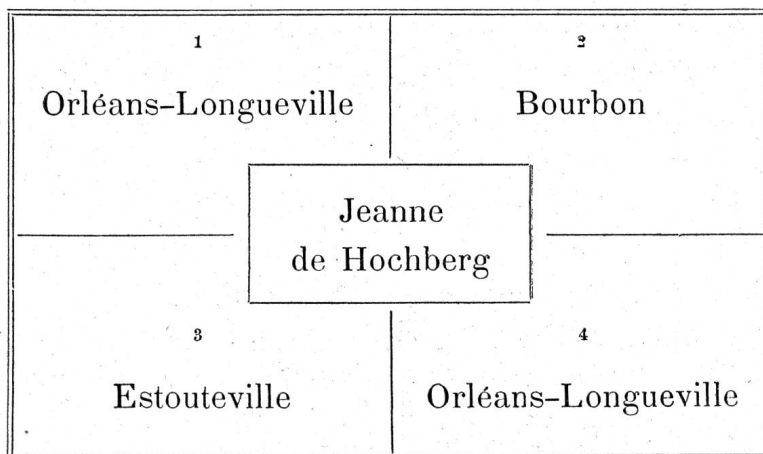
Quant à Marie de Bourbon, elle écartela après son mariage ses propres armoiries avec celles de son mari, ainsi :

Orléans-Longueville		Bourbon	Estouteville
		Estouteville	Bourbon
Bourbon	Estouteville	Orléans-Longueville	
Estouteville	Bourbon		

Marie de Bourbon après son mariage et Henri I^{er}

(D'après leurs grands sceaux).

Le fils de Marie, Henri I^{er}, porta les mêmes armoiries, abusivement selon nous, et il aurait mieux fait de se contenter de celles de son père sans ajouter les armes des Bourbon, auxquelles il n'avait pas droit. Ces armes assez compliquées, qui donnaient quatre fois les blasons de Bourbon et d'Estouteville étaient quelquefois simplifiées avec raison, comme c'est le cas dans notre planche, qui donne sans répétitions superflues, les mêmes alliances que le grand sceau de Marie de Bourbon :



En outre, l'écusson brochant sur le tout, donne les armes de Jeanne de Hochberg pour indiquer la souche dont la Maison de Longueville tire ses droits sur Neuchâtel. Les sceaux et monnaies des Longueville dont les armes sont soit *parties* soit *écartelées* avec celles de Neuchâtel, ou d'Estouteville et de Bourbon, offrent du reste plusieurs variantes dans l'ordonnance des quartiers.

LA FAMIGLIA PLANTA

Cenni Storici e Genealogici

PER IL COMM. CAV.

G. B. DI CROLLALANZA

PRESIDENTE FONDATORE DELLA R. ACCADEMIA ARALDIA ITALIANA

(Suite.)

Nel 1612 troviamo un *Rodolfo*, fratello del precedente, signore di Rametz, Consigliere dell'Arciduca Leopoldo e feudatario della signoria di Taraps. Nelle fazioni che bruttarono i Grigioni e la Valtellina durante la prima metà del secolo XVIII, lo stesso Rodolfo era alla testa dei cattolici che favorivano la Spagna. Sul capo di esso e del fratello Pompeo un tribunale di partito bandiva una taglia nel 1618, e si eressero forche sulle spianate loro case. Ma in quelle contingenze veniva spento Pompeo, e Rodolfo rimesso poi al potere atrocemente vendicava la morte del fratello.

Daniele figlio di Corrado de Planta fu investito nel 1613 del feudo di banderese che fino a quell'anno era stato goduto dalla famiglia Guelfin di Ardetz.

Bartolomeo de Planta fu uno degli inviati grigioni che nel 1622 sottoscrissero il trattato di alleanza col re di Spagna.

(A suivre).